

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT  
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

**DÉCISION N° DP2023\_076 - POPULATION  
 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE AU  
 TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES D'INTÉRÊT  
 GÉNÉRAL DÉPARTEMENTAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-137 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Considérant que la Communauté de communes Le Grand Charolais souhaite proposer une activité estivale de projection de films en plein air nommée « Grand Ciné »,

Considérant l'opportunité d'obtenir une subvention pour financer cette manifestation,

**DÉCIDE**

**Article 1** : Les modalités de financement de la manifestation culturelle « Grand Ciné » pour 2024 sont approuvées suivant le plan de financement prévisionnel TTC ci-dessous :

Désignation	Dépenses	Désignation	Recettes
<b>Prestataire de diffusion</b>		<b>Subventions</b>	
Contrat diffusion et films (12)	24 000	CD 71	6 000
Concerts (1 <sup>ère</sup> partie musicale)	6 000		
<b>Taxes</b>		CD 03	1 000
SACEM/SACD	600	CR ARA	0
		CR BFC	0
		<b>Autres</b>	
		Recettes billetterie (gratuit)	0
		Autofinancement CCLGC	24 600
<b>Communication</b>			
Affiches / Flyers	500		
Panneaux ou banderoles	500		
<b>TOTAL</b>	<b>31 600 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 600 €</b>

**Article 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

**Article 3** : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

====

Fait à Paray-le-Monial, le 27 novembre 2023,

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**